LE POINT EN RECHERCHE

Août 2004

Série technique 04-122

COMPARAISON ET ANALYSE DES PROGRAMMES PROVINCIAUX DE FORMATION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION

INTRODUCTION

Cette étude a examiné les programmes actuels de formation et de certification provinciaux visant les constructeurs et les rénovateurs, au Canada et dans d'autres pays, et les a comparés.

La plupart des régions et des provinces du Canada ont créé des programmes de formation et de certification à l'intention des constructeurs et des rénovateurs. Chacune considère, dans une certaine mesure, qu'elle est unique et que les programmes ne nécessitent qu'une adaptation régionale. On ne savait pas si ces programmes sont comparables entre eux ou à l'analyse nationale de profession pour les constructeurs de maisons neuves et les entrepreneurs en rénovation résidentielle. Il fallait établir précisément les motifs qui sous-tendaient le pourquoi et le comment de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de formation, et de leur application et de leur gestion.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude visait cinq objectifs :

1. analyser les programmes actuels et comparer les éléments individuels des cours de formation requis en se servant comme repères des tâches et des sous-tâches de l'analyse nationale de profession pour les constructeurs de maisons neuves et les entrepreneurs en rénovation résidentielle;
2. repérer les lacunes des cours de formation quant aux éléments de sensibilisation, d'acquisition des connaissances et de renforcement des compétences, en les comparant aux éléments correspondants de l'analyse de profession;
3. établir les différences et les similitudes de fonctionnement des programmes de formation en comparant leurs processus de mise en œuvre et de gestion;
4. comparer les programmes d'autres pays ayant dans l'industrie des programmes semblables aux programmes canadiens;
5. proposer un modèle pancanadien harmonisé pour les constructeurs et les rénovateurs.

MÉTHODOLOGIE

La recherche s'est effectuée en sept étapes.

1. La collecte du matériel didactique aux fins d'analyse. L'équipe du projet a obtenu le matériel didactique des associations de constructeurs d'habitations de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec et des provinces de l'Atlantique ainsi que celui du Provincial Home Builders Institute de l'Alberta. L'association des constructeurs d'habitations de l'Ontario n'offre pas de cours de construction ni de rénovation. En outre, l'équipe a obtenu le matériel du National Renovators' Business Course.
2. L'élaboration d'une matrice d'analyse normalisée des cours. L'analyse nationale de profession pour les constructeurs de maisons neuves et les entrepreneurs en rénovation résidentielle est divisée en cinq principaux thèmes : plans d'entreprise et d'exploitation, gestion financière, ressources humaines, marketing et ventes, gestion de projet. Les sous-blocs, et leurs tâches correspondantes, ont ensuite été répartis entre les thèmes appropriés. Cette matrice a assuré une analyse plus efficace des cours que l'on a, en général, groupés en fonction d'un des cinq thèmes.

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION

Canada

63674

COMMENT L'ANALYSE A-T-ELLE ÉTÉ RÉALISÉE?

Les cours ont été distribués aux membres de l'équipe du projet, qui les ont analysés systématiquement en utilisant la matrice de l'analyse de profession. Cette démarche faisait appel à un exercice de concordance puisqu'il fallait déterminer les sujets de l'analyse de profession, repérer ceux des cours puis établir les sujets où il y avait concordance. Le niveau de spécialisation offert par un cours qui correspondait à un sujet défini dans l'analyse de profession était évalué en fonction des principes directeurs suivants :

- sensibilisation : introduction et référence au sujet;
- acquisition des connaissances : traitement étendu ou en profondeur du sujet répertorié dans la sous-tâche;
- renforcement des compétences : intégration d'une ou plusieurs des activités suivantes :
  - Case study analysis
  - études de cas;
  - utilisation pratique des ressources;
  - sorties pédagogiques, comme des visites de chantier;
  - exercices à la maison;
  - feuilles de travail;
  - activités en classe, tels que débats ou exercices de simulation, qui captent et retiennent l'attention des étudiants.

Les résultats de l'évaluation pour chaque cours ont ensuite été transposés dans une matrice maîtresse, qui a été disposée de la même manière que l'analyse de profession initiale. À l'aide de cette matrice, les disparités entre l'analyse de profession et les cours dans une région ont été repérées, tout comme les éléments de cours traitant de sujets ne figurant pas dans l'analyse de profession.

Un des membres de l'équipe était chargé de fournir des interprétations tout au long du processus d'examen. On a également passé en revue les analyses de tous les cours, les disparités ont été repérées et une nouvelle analyse a permis de conclure que rien n'avait été omis.

3. L'analyse du matériel didactique. Comme l'équipe a réalisé les analyses en utilisant les manuels des participants plutôt que ceux des formateurs, l'exactitude des évaluations est incertaine en ce qui a trait au niveau de spécialisation fourni. En outre, il a été quelque peu difficile d'obtenir le matériel didactique en raison des préoccupations en matière de droit d'auteur.

Les résultats de l'évaluation pour chaque cours ont ensuite été transposés dans une matrice maîtresse, qui a été disposée de la même manière que l'analyse de profession initiale. À l'aide de cette matrice, les disparités entre l'analyse de profession et les cours dans une région ont été repérées, tout comme les éléments de cours traitant de sujets ne figurant pas dans l'analyse de profession.

Un des membres de l'équipe était chargé de fournir des interprétations tout au long du processus d'examen. On a également passé en revue les analyses de tous les cours, les disparités ont été repérées et une nouvelle analyse a permis de conclure que rien n'avait été omis.

4. La collecte et la rédaction d'un résumé des exigences des programmes et des renseignements portant sur les processus de mise en application. Les chercheurs ont obtenu des associations de constructeurs d'habitations et du Professional Home Builders Institute de l'Alberta des renseignements concernant les programmes de formation et de certification. Ils ont comparé tous les aspects du fonctionnement de ces programmes et ont préparé des tableaux résumant l'information recueillie, qu'ils ont ensuite utilisés pour comparer les régions. Les renseignements concernant les programmes américains ont été obtenus sur le site Web de la National Association of Home Builders, tandis que ceux visant les programmes australiens ont été obtenus d'un des membres de l'équipe de recherche.
5. L'élaboration d'un modèle pancanadien. En se basant sur leurs analyses des cours et sur les renseignements relatifs aux processus de mise en application, les chercheurs ont élaboré un modèle pancanadien.
6. La validation en Colombie-Britannique du modèle pancanadien harmonisé ainsi proposé, par le biais de groupes de discussions et d'entrevues auprès de répondants clés, sous la direction de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – section Colombie-Britannique. Un groupe de discussions s'est réuni à Vancouver le 26 mars 2004, après quoi des entrevues auprès de répondants clés ont été menées avec des constructeurs et des rénovateurs de la Colombie-Britannique.

7. La présentation des résultats de la recherche au Comité national consultatif de l'éducation et de la formation lors de son assemblée du printemps 2004, à Ottawa.

COMPARAISON DES COURS DE FORMATION À L'INTENTION DES CONSTRUCTEURS ET DES RÉNOVATEURS AU CANADA

Les programmes de certification des constructeurs et des rénovateurs du Canada varient d'une région à l'autre. Toutefois, en ce qui a trait aux cours et aux critères exigés, il existe certaines caractéristiques communes. En Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba, une certification distincte est prévue pour les constructeurs et pour les rénovateurs, ce qui n'est pas le cas dans les autres régions. Dans tous les cas, sauf au Québec où une licence est exigée, la certification est volontaire. Dans toutes les régions, une société doit, pour être certifiée, avoir à son emploi au moins un individu répondant aux exigences de certification. Le nombre d'années d'expérience exigées d'un individu ou d'une entreprise est de cinq ans en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba et de trois ans dans les provinces de l'Atlantique, tandis qu'aucune expérience n'est requise en Saskatchewan. Dans toutes les régions, la désignation n'est valide que pendant un an.

En Colombie-Britannique, six cours sont obligatoires dans le cadre du programme *Registered Housing Professional* (RHP) et cinq le sont pour le programme *Registered Renovation Professional* (RRP).

En Alberta, neuf cours obligatoires et cinq cours au choix sont requis pour le programme *Accredited Master Builder*®. Pour le programme *Accredited Master Renovator*®, dix cours sont exigés : en plus des cours obligatoires pour devenir Master Builder, il faut également suivre le *National Renovators' Business Course*.

En Saskatchewan, sept cours sont exigés pour le programme *Certified Professional Home Builder*.

Le Manitoba exige six cours pour le programme *Certified Housing Professional Diploma*. Il offre également un programme intitulé *Certified Renovation Professional Diploma*. Pour obtenir cette désignation, les rénovateurs doivent en outre suivre le *National Renovators' Business Course*.

L'Ontario ne possède pas de programme de formation ou de certification pour les constructeurs et les rénovateurs.

Au Québec, les constructeurs et les rénovateurs doivent détenir une licence d'entrepreneur. *La Régie du bâtiment du Québec* approuve tous les programmes de formation, lesquels sont offerts par l'entremise de l'APCHQ (Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec). Le programme de formation des entrepreneurs est composé de trois cours, dont deux contiennent un certain nombre de modules.

Dans les provinces de l'Atlantique, sept cours forment le programme Atlantic Housing Professional Studies.

Cinq matières sont communes à toutes les régions : la gestion financière, les ventes et le marketing, le droit de la construction, le code du bâtiment et la gestion d'entreprise.

Aux États-Unis, la National Association of Home Builders propose plusieurs types de désignations. Aux fins de la présente étude, quatre désignations ont été résumées : *Certified Graduate Associate* (CGA), *Certified Graduate Builder* (CGB), *Certified Graduate Remodeler* (CGR) et *Graduate Master Builder* (GMB). En Australie, il existe plusieurs États, chacun offrant des programmes différents. Pour le présent rapport, on a choisi le programme de Victoria intitulé Registered Building Practitioners.

Dans l'analyse nationale de profession, il est possible de repérer cinq thèmes : plan d'entreprise et d'exploitation, marketing et ventes, gestion financière, ressources humaines, gestion de projets. Ces cinq thèmes correspondent au contenu des cours des programmes de formation des constructeurs et des rénovateurs au Canada, aux États-Unis et en Australie, à l'exception du thème des ressources humaines, qui est souvent traité dans certains des autres cours.

Le tableau à la page 4 compare les cours par région. Les programmes de toutes les régions faisant l'objet de la présente étude traitent intégralement de la plupart des sous-blocs. Les sous-blocs traités de manière moins complète comprennent : A4 élaboration d'un plan d'exploitation, B1 gestion d'entreprise, B2 marketing et ventes, B5 gestion de projets, C2 suivi et évaluation du plan de marketing et de vente, C4 suivi et évaluation du plan d'exploitation.

Analyse de profession		Colombie-Britannique		Alberta		Saskatchewan		Manitoba		Québec		Atlantique	
Bloc	Sous-bloc	% des tâches traitées	% des sous-tâches traitées	% des tâches traitées	% des sous-tâches traitées	% des tâches traitées	% des sous-tâches traitées	% des tâches traitées	% des sous-tâches traitées	% des tâches traitées	% des sous-tâches traitées	% des tâches traitées	% des sous-tâches traitées
A : planification des activités	A1 : définition des objectif commerciaux	0	0	100	100	100	53	100	100	100	100	100	100
	A2 : élaboration des plans de marketing et de vente	100	100	100	100	60	28	100	100	100	70	100	100
	A3 : élaboration d'un plan financier	100	100	100	100	100	90	100	100	100	100	100	100
	A4 : élaboration d'un plan d'exploitation	50	52	100	100	63	62	100	100	75	81	63	67
	A5 : élaboration d'un plan des ressources humaines	100	100	100	100	100	92	100	100	100	100	100	100
B : mise en œuvre du plan d'entreprise	B1 : gestion d'entreprise	80	81	100	100	90	85	100	100	100	98	80	78
	B2 : marketing et ventes	100	100	100	100	56	43	100	100	22	24	100	100
	B3 : gestion financière	63	65	100	100	88	83	100	100	100	100	100	100
	B4 : gestion des ressources humaines	50	24	100	100	100	79	100	100	100	100	100	100
	B5 : gestion de projet	94	90	100	100	76	77	94	95	76	82	94	95
	B6 : surveillance de projet	100	97	100	100	100	73	100	97	100	100	100	97
	B7 : relations-client	100	100	100	100	100	63	100	100	100	100	100	100
C : suivi et évaluation du plan d'entreprise	C1 : suivi et évaluation des objectifs	0	0	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	C2 : suivi et évaluation des plans de marketing et de vente	100	100	100	100	29	19	100	100	14	10	100	100
	C3 : suivi et évaluation du plan financier	100	94	100	100	100	94	100	100	100	100	100	100
	C4 : suivi et évaluation du plan d'exploitation	0	0	100	100	50	47	100	100	100	100	100	95
	C5 : suivi et évaluation des ressources humaines	67	73	100	100	100	82	100	100	100	100	100	100

PROPOSITION D'UN MODÈLE PANCANADIEN

Le modèle pancanadien harmonisé que l'on propose est fondé sur l'analyse nationale de profession pour les constructeurs de maisons neuves et les entrepreneurs en rénovation résidentielle, auquel on a ajouté des éléments de cours communs à toutes les provinces, qui traitent de compétences non répertoriées actuellement dans l'analyse de profession ou non convenablement identifiées. Pour élaborer ce modèle, on a utilisé des analyses des programmes de certification des constructeurs et des rénovateurs en vigueur dans les régions du Canada, aux États-Unis et en Australie. Le modèle fournira une norme grâce à laquelle les gestionnaires des programmes individuels de formation des provinces ou des régions seront mieux à même d'aligner leurs cours à l'analyse nationale de profession. Il ne contient que les exigences de base, les régions étant libres d'aller plus loin pour combler leurs besoins.

Le modèle pancanadien harmonisé proposé prévoit :

- la définition de cinq thèmes sous lesquels toutes les tâches contenues dans l'analyse nationale de profession sont réparties convenablement;
- un examen dans chacun des cinq thèmes, qui serait utilisé pour mesurer les connaissances de ceux qui sont admissibles à subir les examens (remarque : l'examen n'a pas été élaboré dans le cadre du présent rapport, mais il ferait partie du modèle pancanadien);
- un examen d'évaluation des candidats, qui mesure les connaissances et l'expérience d'une personne dans chacun des cinq thèmes et qui est utilisé pour établir les thèmes où le candidat nécessite une formation. L'évaluation des candidats est une forme d'ÉRA (évaluation et reconnaissance des acquis), laquelle constitue une méthode de détermination, d'évaluation et de reconnaissance des acquis et des aptitudes d'une personne;
- l'adoption des désignations *Maître constructeur* (MC) et *Maître rénovateur* (MR), lesquelles seraient accordées à ceux qui réussissent les examens dans chacun des cinq thèmes et qui ont acquis une expérience suffisante de l'exploitation d'une entreprise;
- la définition de critères à l'intention des entreprises qui souhaitent engager ou employer une personne possédant une désignation MC ou MR.

La validité du modèle pancanadien harmonisé que l'on propose a été confirmée en ayant recours à un groupe de discussion et à des entrevues auprès de répondants clés. Le modèle qui en a résulté a été adopté.

INCIDENCES POUR LES PARTIES INTÉRESSÉES

Un modèle pancanadien harmonisé, fondé sur l'analyse nationale de profession, établirait les tâches et les compétences de base exigées d'un constructeur d'habitations professionnel. Les constructeurs et les rénovateurs seraient en mesure de comparer leur niveau de connaissances (références professionnelles) à celui d'autres constructeurs et rénovateurs partout au Canada – sur une base juste et équitable. Les gestionnaires des programmes régionaux ou provinciaux auraient ainsi la certitude que leurs désignations ont tout au moins la même valeur que celles des autres régions ou provinces du Canada.

CONCLUSION

L'analyse a démontré que les cours de formation des constructeurs et des rénovateurs dans toutes les régions visées par l'étude sont semblables et qu'en général, ils sont alignés sur l'analyse nationale de profession.

Le fonctionnement actuel des programmes canadiens de certification des constructeurs et des rénovateurs varie d'une région à l'autre ; toutefois, au chapitre des cours et des exigences, ces programmes partagent plusieurs caractéristiques.

Les chercheurs ont suggéré les étapes supplémentaires suivantes :

1. entreprendre les démarches pour élaborer les examens de Maître constructeur et de Maître rénovateur (MC ou MR) et mettre en œuvre un examen et un processus d'évaluation des candidats;
2. reconnaître que le modèle pancanadien ne constitue pas un programme national, mais une norme commune que les organismes provinciaux peuvent adopter volontairement;
3. examiner à nouveau l'analyse de profession pour les constructeurs de maisons neuves et les entrepreneurs en rénovation résidentielle à la lumière des examens de MC et de MR pour repérer les disparités, c'est-à-dire capter les nouveaux thèmes qui ne sont pas inclus dans l'analyse de profession, en clarifier la portée et y apporter les modifications nécessaires;

4. élaborer des cours adaptés à toutes les régions du Canada, par exemple un cours de *contremaître en construction résidentielle*;
5. mettre en œuvre un processus au moyen duquel une séance de mise à jour annuelle pourrait être mise en place au nom de toutes les régions et provinces;
6. amorcer une discussion pour déterminer si les collèges communautaires et les cégeps devraient avoir accès aux examens de MC ou de MR pour appuyer tout programme de certification qu'ils pourraient décider de créer et d'offrir;
7. établir un dialogue concernant la possibilité d'accorder des crédits en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales par le biais du programme modèle;
8. engager une discussion concernant la possibilité d'inclure les compétences du programme modèle dans une seule base de données complète des compétences, à l'intention des techniciens et des technologues.

Directeur de projet : Darrel R. Smith

Consultant : Sun Ridge Group

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.schl.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La SCHL se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.